

En ce début d'été, le pays traverse une profonde crise démocratique, la très forte progression du RN et de ses alliés aux récentes élections européennes et législatives en étant la plus sinistre et inquiétante des manifestations.

Beaucoup de facteurs expliquent (sans la justifier) cette montée de l'extrême droite : déconsidération des classes moyennes et populaires, perte de pouvoir d'achat, casse des services publics de proximité... les sources de la colère sont multiples. Et parmi elles, figure en bonne place, la distance accrue entre les citoyens et des dirigeants politiques coupés des réalités ; des dirigeants incapables de s'affranchir de leur suffisance (et antidémocratique) certitude d'avoir toujours « raison » seuls contre tous.

On ne compte plus les coups de force d'Emmanuel Macron qui n'a jamais su faire preuve de la moindre autocritique, de la moindre réelle capacité d'écoute et qui n'a même jamais essayé d'analyser les signaux de l'exaspération populaire. Ces signaux (démontrant qu'on ne pouvait impunément ignorer le mécontentement populaire et ses expressions syndicales) ont pourtant été nombreux au cours de ses deux mandats présidentiels qui auront notamment été marqués par la crise des gilets jaunes et une première montée de l'extrême droite en 2022.

Loin d'en tirer un quelconque enseignement, il s'est au contraire entêté à endosser la posture de « *Président Jupiterien* », ignorant la grogne populaire et imposant sans vote sa « *réforme des retraites* ». Il ne fallait pourtant pas être grand clerc pour deviner les effets de cette obstination à ignorer la mobilisation historique qui a animé le pays au printemps 2023. Nous n'étions pas les seuls à prédire que cette rupture croissante entre le pouvoir et le peuple ne pourrait que faire le lit d'une l'extrême droite toujours prompte à la récupération, au populisme et à la démagogie ... Résultat : les dernières élections ont mené l'extrême droite aux portes du pouvoir. Voilà les conséquences de cette verticalité descendante et du refus d'entendre les aspirations du plus grand nombre ...

A son niveau la DRFIP n'a pas cherché à se prémunir contre les dangers d'une telle pratique du pouvoir puisque la Directrice Régionale a semble-t-il, au contraire, fait le choix de s'en inspirer largement.

Jamais une DRFIP ne s'était encore montrée aussi autoritaire. Jamais les équipes de Direction n'avaient connu un tel turn-over. Jamais les déstructurations n'avaient été menées à un tel rythme et avec autant de dédain pour les conditions de travail des agents. Jamais il n'y avait eu autant de velléités de mépriser les organisations syndicales. Et jamais les agents parisiens n'avaient été aussi maltraités et leur les droits autant bafoués (télétravail forcé, maintien des hiérarchies toxiques, remise en cause de facto du droit à bénéficier des horaires variables dans les services assurant l'accueil du public, obligation de rattraper les heures perdues en cas de départ forcé et anticipé d'un site ...).

Loin d'entamer notre détermination, cette posture aux accents volontiers « autocratiques », n'a fait que renforcer notre détermination. Solidaires Finances Publiques Paris continue (et continuera pendant cet été olympique) de se battre partout : en instances, en audiences, au plus près du terrain, pour que les droits et les agents parisiens eux-mêmes soient dûment respectés.

Les combats sont nombreux et la rentrée nous promet de nouvelles luttes en perspectives. Profitez donc bien de vos vacances estivales pour vous ressourcer.



## BONNES VACANCES !

### Sommaire

|  |        |
|--|--------|
| Edito  | Page 1 |
| Malaise en brigades de vérification                        | Page 2 |
| Conditions de travail dégradées :<br>le mépris de la DRFIP | Page 3 |
| CAP : le droit au recours                                  | Page 4 |

# MALAISE EN BRIGADE DE VÉRIFICATION

Depuis des années, et notamment depuis la réforme de la scolarité des IFIP en 2019 (la formation est passée de 11 mois + 6 mois de stage à 9 mois + 2,5 mois de stage) Solidaires Finances Publiques Paris n'a eu de cesse d'alerter la Direction sur les difficultés rencontrées par les vérificateurs et vérificatrices novices (sortis d'école ou en changement de métier suite à mutation ou promotion).

Depuis des années nous insistons sur le temps long nécessaire à l'apprentissage du métier de vérificateur, sur la complexité croissante des procédures, sur la pression oppressante des objectifs individualisés (qui ne tiennent en outre pas compte des aléas et des facteurs externes), sur le manque de soutien et de bienveillance d'une partie de l'encadrement lui-même sous pression statistique.

**Résultat, le nombre de cas de souffrance au travail explose en BDV**, les brigades se vident (39 emplois vacants au 01/09/2023 – nous n'avons pas encore les chiffres de 2024) et la Direction s'étonne d'un manque d'attractivité.

Mais que fait-elle ? Rien.

Nous avons signalé plusieurs situations de management toxique (les brigades concernées se caractérisent toutes de manière très objective par leurs forts taux de turn-over et de vacances d'emplois), mais rien. Ou plutôt si, les dits responsables de service ont bénéficié d'un soutien officiel et le PCFAJ a accusé Solidaires Finances Publiques Paris de monter les collègues contre leur chef.

Autre fait têtue, **le turn-over est massif chez les jeunes vérificateurs et vérificatrices** :

- près de 80 % des stagiaires arrivés en 2020 (11 sur 14) auront quitté leur service de 1ère affectation au 01/09/2024,
- idem pour 65 % des stagiaires arrivés en 2021 (13 sur 20)
- et pour 59 % des stagiaires arrivés en 2022 (10 sur 17)

Ainsi, aucun stagiaire arrivé sur une BDV de Paris Est en 2020, 2021 et 2022 ne sera encore en poste au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Face à cet immense gâchis, la Direction semble vaguement s'émouvoir, mais en reporte bien vite la responsabilité sur des collègues qui ne seraient pas faits pour le métier. Mais nous peinons à comprendre pourquoi hier, des centaines d'inspecteurs et d'inspectrices passés par les BDV parisiennes étaient faits pour ce métier, et pourquoi ils et elles ne le seraient plus aujourd'hui ?

Alors certes, il y a un problème de formation. Mais pas uniquement ! La DRFIP Paris en porte une grande part de responsabilité, elle qui jamais ne daigne écouter les représentants du personnel et qui n'a pas su évoluer pour accompagner au mieux ses nouvelles recrues ! Elle qui recrute des chefs de brigade au management autoritariste, érigeant la suspicion en mode de fonctionnement. Elle qui invariablement conclut que le chef de service n'est pas en cause dans ses rares enquêtes administratives.

Bien qu'elle dise depuis 2021 réfléchir à la manière d'intégrer les nouveaux collègues de BDV, on ne voit toujours rien venir.

Les jeunes vérificateurs devaient être réunis par le Pôle PCFAJ au printemps puis à l'automne 2023 pour faire le point sur leur intégration en BDV, leurs besoins de formation, leurs problématiques, mais ces réunions n'ont pas été organisées.

Au contraire, leurs objectifs sont chaque année alourdis.

Résultat, de nombreux collègues novices se sont retrouvés en grande difficulté en fin d'année pour assurer la prescription sur des affaires lancées très (trop) tardivement.

Il serait grand temps que cette problématique soit enfin prise au sérieux, tout comme la nécessaire prise en compte du tutorat dans les charges de travail des vérificateurs expérimentés qui sont de moins en moins nombreux et de plus en plus désabusés.

**Mais des solutions existent.**

Confrontée aux mêmes problèmes d'apprentissage, de mal-être de ses jeunes recrues et de turn-over, la DIRCOFI IDF a décidé de détendre les objectifs des novices sur 3 ans (sans augmenter les objectifs des autres vérificateurs et vérificatrices) afin de leur permettre d'apprendre le métier, de constituer leur stock et de suivre le plan de formation obligatoire de manière plus sereine :

| Année | Objectifs des JAPA |             |
|-------|--------------------|-------------|
|       | Dircofi IDF        | DRFIP Paris |
| N     | 1 CSP              | 1 CSP       |
| N+1   | 5 affaires         | 7 affaires  |
| N+2   | 9 affaires         | 13 affaires |
| N+3   | 13 affaires        | 13 affaires |

N = l'année de titularisation au 1er septembre

**Ce qui est possible à la DIRCOFI IDF doit l'être également à la DRFIP Paris !**

## SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES PARIS REVENDIQUE :

- une plus grande progressivité des objectifs pour les novices (sortis d'école ou en changement de métier suite à mutation ou promotion)
- la prise en compte du tutorat dans les charges de travail
- un accompagnement réellement bienveillant des novices par l'encadrement et le PCFAJ
- la fin du management par les statistiques et de toute pratique dénigrante ou harcelante

# CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES : LE MÉPRIS DE LA DRFIP

Cette année aura une nouvelle fois été marquée par des destructurations en tous genres, conséquences notamment des diverses fermetures de sites (et du NRP), de l'application de la circulaire Borne portant « *la nouvelle doctrine d'occupation des bâtiments tertiaires de l'état* » (densification des espaces)...

Toutes ces ré-organisations (avec leurs lots de fusions de service) auront nécessité de nombreux travaux, de nombreux déménagements et emménagements qui tous ont généré toute une série de problèmes en matière de santé et sécurité au travail.

Par ailleurs, la vétusté de certains sites et de certaines installations a ajouté à la profonde dégradation des conditions de travail liée aux restructurations continues (pannes de chauffage, pannes de réseau, problème sur le réseau d'eau etc.)

On ne compte plus les situations inacceptables et dangereuses dans lesquelles les agent·es ont été tenu·es d'exercer leurs missions.

Pour ne prendre que quelques exemples :

- **le site de Reims (17ème)** a connu d'importantes inondations liées aux fortes pluies de l'été dernier. Les collègues avaient alors été contraint·es de travailler avec des poubelles en guise de récupérateurs d'eau improvisés, installées au milieu des secteurs, à proximité des installations électriques.
- **le site de Sand (16ème)** où les dalles des faux plafonds n'avaient pas été posées faute de budget suffisant. Résultat : des poussières et morceaux d'enduits s'échouaient sur les bureaux et dans les tasses à café des collègues...
- **le site de Londres (9ème)** où de lourds travaux en cours dans l'immeuble voisin ont obligé les collègues à travailler dans un bruit assourdissant et ont provoqué un élargissement inquiétant d'une fissure déjà apparente sur un mur.

Nous pourrions multiplier les exemples de cette nature tant les agent·es de la DRFIP ont eu à subir les effets d'un véritable mépris pour la dégradation de leurs conditions de travail dont la Direction qui n'a jamais semblé vouloir prendre toute la mesure...

Chaque fois, la DRFIP s'est montrée déterminée à rechercher tous les moyens possibles pour refuser d'accorder aux collègues les autorisations d'absences qui s'imposaient plutôt que de tenter de remédier efficacement aux difficultés matérielles.

Dès que la Directrice Régionale n'était plus en mesure de garantir la sécurité d'un site ou d'un service devenu temporairement inaccessible, elle a systématiquement tenté d'imposer le recours au télétravail ou, plus récemment, cherché à inciter les collègues à prendre des jours de congés (notamment à Argonne).

Rappelons que le télétravail doit rester un acte volontaire, et que pas plus que les congés annuels dont chacun doit disposer librement, il n'a vocation à servir à palier les défaillances et dysfonctionnements des installations de la DRFIP.

Dernièrement, le site de Notre Dame des Victoires a été utilisé comme « tiers lieu » : des postes « de repli » ont

été installés pour accueillir les agent·es d'autres sites dont les bureaux étaient temporairement inutilisables.

Problèmes : les agent·es qui doivent s'y rendre n'ont pas de carte d'accès et se retrouvent sur un site dépourvu de toute solution de restauration.

Tout au long de cette année, Solidaires Finances Publiques Paris n'a donc cessé d'intervenir pour défendre les collègues et rappeler à la Directrice que l'obligation de garantir la santé et sécurité des agent·es est une responsabilité qui pèse sur l'employeur et qu'aucun collègue ne doit en payer le prix.

Solidaires Finances Publiques est intervenu pour que la Directrice Régionale cesse de bafouer les droits des collègues en matière de respect du principe du volontariat pour le télétravail, du respect des horaires variables en cas d'intervention sur un site nécessitant une évacuation prématurée...

Soyez vigilant·es et chaque fois que vous vous retrouvez confronté·e à une difficulté de cette nature, contactez un·e militant·e de Solidaires Finances Publiques qui vous aidera à résoudre les difficultés rencontrées.

## Comment réagir ?

Différents outils existent comme le **Registre Santé et Sécurité au Travail** qui doit se trouver à l'accueil de chacun des sites.

Il est important de les annoter : l'employeur est tenu de les consulter régulièrement et de répondre à toute observation.

Des procédures plus « lourdes » existent par ailleurs en cas de danger grave et imminent comme

- **la procédure d'alerte** de la Formation Spécialisée (ex-CHSCT) qui nécessite cependant une appropriation collective.
- **le droit de retrait** avec lequel il faut faire preuve d'une certaine prudence dans la mesure où il se fait valoir individuellement.

**Dans tous les cas il est nécessaire de contacter un·e militant·e qui vous aidera.**

**Il est important de rappeler à la Direction que nous avons des droits et qu'elle a aussi des devoirs.**



# CAP : LE DROIT AU RECOURS

Si les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) ont été supprimées et n'existent plus aujourd'hui, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) demeurent au niveau national et ont récupéré des attributions autrefois dévolues au CAPL.



Tu peux donc les saisir dans les cas de figure et les motifs suivants :

- Pour contester ton **compte rendu d'évaluation professionnelle** (CREP)
- En cas de refus de **temps partiel**
- En cas de refus de **télétravail** ou de refus de **renouvellement du télétravail** (*Attention seul le refus « d'octroi » du télétravail est susceptible de faire l'objet d'un recours. Le nombre de jours consenti, l'obtention de jours flottants au lieu de jours fixes et réciproquement ne peut faire l'objet d'aucun recours en CAP*)
- En cas de refus de congés issus de ton **Compte Épargne Temps** (CET)
- En cas de refus d'utilisation de ton **Compte Personnel Formation** (CPF)
- En cas de refus d'une demande de **disponibilité** (*précision : la disponibilité pour aider et accompagner un proche malade ne peut être refusée par l'administration*)
- En cas de refus d'un **congé formation**

**Tout refus doit impérativement être motivé et communiqué par écrit à l'agent.e.**

Pour l'ensemble de ces motifs, tu peux saisir la CAP. Mais rapproche-toi d'abord d'un.e militant.e de la section **Solidaires Finances Publiques Paris** qui t'aidera tout au long de la procédure.

## Bulletin d'adhésion 2024

Solidaires Finances Publiques Paris

Coupon à remettre à votre correspondant ou à renvoyer à notre trésorière :  
**Anne BOUTET** - Local Solidaires Finances Publiques, 6 rue St Hyacinthe - 75001 Paris

### IDENTIFIANTS

N° DGFIP (6 chiffres) ..... N° ANAIS (10 chiffres) .....

NOM d'usage ..... Prénom .....

NOM de naissance ..... Date de naissance ...../...../.....

Cadre : ..... Grade : ..... Echelon : ..... Indice : .....

Montant de la cotisation →

Temps partiel ..... %

### Informations professionnelles

Service : .....

Site : .....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

### Informations personnelles

Adresse perso : .....

.....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives,  
tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](http://solidairesfinancespubliques.org)

Je souhaite recevoir des informations par mail ..... OUI  NON  Signature :

Je souhaite adhérer à Solidaires Finances Publiques ..... OUI  NON

Solidaires Finances Publiques Paris

<http://sections.solidairesfinancespubliques.info/750/>  
[Solidairesfinancespublics.dr75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Solidairesfinancespublics.dr75@dgfip.finances.gouv.fr)

Juillet – Août 2024